

MAIRIE

87190 ST LEGER MAGNAZEIX

COMPTE RENDU REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2008.

DEVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITE AUX HABITANTS ET A LA COMMUNE

Madame le Maire indique au conseil municipal la nécessité de procéder à la dénomination des voies et la numérotation des maisons dans le Bourg et les villages. Elle demande aux conseillers de donner leur avis. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable pour la numérotation et la désignation de noms de rues dans le Bourg et les villages.

SOUTIEN AUX ELEVEURS

Le conseil municipal de St Léger Magnazeix

Vu la baisse de revenu des éleveurs déjà constaté en 2007 (-23% en viande bovine ; -28% en viande ovine),

Vu la hausse continue des charges des exploitations notamment les coûts de l'énergie, les coûts des engrais et les coûts des aliments des animaux :

- Fioul : + 62%
- Paille : +50%
- Aliments pour animaux : +45%
- Engrais : +58%

Vu l'impossibilité pour les éleveurs de répercuter cette hausse des charges sur le prix de vente de leurs produits.

Vu les tensions sur le marché de la viande bovine, amplifiées par les problèmes d'accès au marché italien,

Vu les conséquences économiques liées à la Fièvre Catarrhale ovine,

Considérant l'élevage ovin et bovin comme étant primordial pour la commune, le département, la région, la France, l'Europe,

Comme un atout de qualité pour l'alimentation du consommateur

Comme un atout économique pour des régions rurales

Comme une richesse environnementale car basée prioritairement sur des surfaces herbagères

Demande au gouvernement la mise en place de mesures pour soutenir le revenu des éleveurs de bovins et d'ovins en :

-mettant en place un plan ambitieux de baisse des charges,

-instaurant des compensations fiscales et sociales ;

Dit que, pour éviter autant que possible une crise sanitaire de grande ampleur, il faut encourager la démarche de vaccination contre la FCO de manière la plus efficace et rapide possible.

Dit qu'une agriculture d'avenir s'attache à une véritable politique agricole commune (PAC) adaptées aux enjeux d'aujourd'hui ; parce que les éleveurs qui cultivent l'herbe pour nourrir leurs animaux ont besoin que leurs pratiques, garantes de produits de qualité et respectueuses de l'environnement, soient afin reconnues à leur juste valeur.

Demande, pour donner à l'agriculture de nos territoires une activité pérenne, un réel rééquilibrage des aides. Il légitimera à nouveau la PAC et devrait permettre à l'élevage à base d'herbe de notre région de se maintenir. Il devra prendre la forme d'un soutien économique du 1^{er} pilier à l'hectare d'herbe.

CREATION D'UNE GARDERIE SCOLAIRE

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de mettre en place une garderie scolaire à la demande des familles pour assurer la surveillance des enfants avant et après la classe à compter de la rentrée 2008/2009. Le fonctionnement de cette garderie sera assuré dans les locaux de l'école par le personnel communal en accord avec les enseignants. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une garderie scolaire à compter du 2 septembre 2008 et fixe le prix de l'heure de surveillance à 0,80 euros par enfant.

ADHESION DE LA COMMUNE A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'action de la Fondation du Patrimoine qui apporte son soutien pour la sauvegarde du patrimoine menacé en aidant à la constitution des dossiers techniques, par l'octroi de subvention. Le montant de l'adhésion annuelle est de 50 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en Haute Vienne, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

SUBVENTION ASSOCIATION POUR HONORER LA MEMOIRE DES SOLDATS DU 338^E
REGIMENT D'INFANTERIE DE RESERVE(A.H.M.S 338^e R.I.R

Madame le Maire donne lecture de la lettre du Président de l'A H M S 338^e R I R sollicitant l'octroi d'une subvention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'A H M S 338^e RIR une subvention de 100 € qui sera mandatée et inscrite au budget 2009.
